Éclairage public en Ardèche : 26 000 luminaires à rénover

Communiqué de presse

**Privas, le 6 septembre 2023**

**Le *Syndicat d’Energie de l’Ardèche* (SDE07) et le programme *Action des Collectivités Territoriales pour l’Efficacité Énergétique* (ACTEE) signent une convention de partenariat afin d’accompagner la rénovation de l’éclairage public du département. Pas moins de 26 608 luminaires sont concernés, soit 50 % du parc des communes ciblées.**

En Ardèche, le SDE07 gère 52 635 points lumineux qui éclairent 282 communes. La moitié de ces luminaires, anciens et énergivores, doivent être rénovés. L’enjeu est de réduire la consommation d’énergie de ce parc, dont seulement 15 % est équipé de LED.

### Auditer pour prioriser la rénovation et optimiser les consommations

La convention entre le SDE07 et le programme ACTEE doit valider les étapes de rénovation et programmer les interventions et les investissements. Les audits permettent d’anticiper les économies d’énergie qui seront faites et de mobiliser les financements nécessaires.

Pour réaliser des économies d’énergie, le travail conjoint d’ACTEE et du SDE07 contribue aussi à définir les conditions d’adaptation de la luminosité et les principes d'éclairage en fonction des besoins. Il sera ainsi possible de hiérarchiser l'éclairage en fonction des types de voies de circulation.

### 75 % d’économie d’énergie après rénovation

La rénovation de ces luminaires réduira de 75 % la consommation d’énergie des luminaires rénovés, pour une économie de 9 400 MWh, soit l’équivalent de la consommation annuelle de plus de 2000 foyers.

Dans un contexte de forte hausse des coûts de l’énergie, cette modernisation permettra aux collectivités d’économiser 1,8 million d’euros (TTC) par an sur leurs factures d’électricité.

Le climat sera l’autre grand bénéficiaire de cette opération, avec une réduction de 938 tonnes équivalent CO2 par an.

Les travaux de remplacement seront réalisés en interne par les agents du syndicat d’énergie. 17 500 points lumineux ont été rénovés en 2022 et 35 000 en 2023.

#### A propos du Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche - SDE07

Depuis plus de 50 ans, le SDE 07 est au service des 335 communes ardéchoises et de l’aménagement du territoire.

Le Syndicat Départemental des Énergies de l’Ardèche apporte des solutions techniques et des financements aux collectivités territoriales pour les travaux de renforcement, fiabilisation, dissimulation des réseaux électriques. Il finance, via les schémas directeurs, la rénovation du parc d’éclairage public des communes. Le SDE 07 vient également en aide aux particuliers pour le raccordement au réseau d’électricité lors des constructions de nouvelles habitations.

Le SDE 07 est aussi compétent en matière d’énergies renouvelables et de maîtrise de la demande en énergie : aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux, achats groupés d’énergie, installation de chaufferies au bois et de panneaux photovoltaïques, etc. Le SDE 07 renseigne aussi les communes quant à la desserte en électricité lors des demandes liées à l’urbanisme.

Depuis le 1er janvier 2014, le SDE 07 a mis en place, gratuitement, un service d’instruction des diverses autorisations d’urbanisme pour la desserte et la suffisance en électricité des communes rurales.Enfin, il est compétent en matière de CEE et de bornes de charge pour véhicules hybrides et électriques. <https://www.sde07.com>

#### A propos de Lum’ACTE

Avec un parc avoisinant les 10 millions de points lumineux, l’éclairage public représente plus de 40% des consommations d’électricité des collectivités, comme le précise l’étude ADEME/FNCCR/AITF, soit une part conséquente des dépenses en énergie des communes, confrontées à un prix de l’électricité qui ne cesse d’augmenter depuis 2008. La consommation du parc EP représente environ 5 TWh par an et mobilise une tranche nucléaire de 1260 MW. Cette consommation, due à un parc d’éclairage public vieillissant (40% du parc a plus de 25 ans) pèse sur la pointe de demande en électricité lors de l’allumage en début de soirée.

L’éclairage public est au cœur de nombreux enjeux du territoire : l’éclairage extérieur permet de répondre aux enjeux de sécurité dans les territoires vis-à-vis des administrés, il participe à l’attractivité d’un territoire et est vecteur de lien avec les citoyens via les mises en valeur de monuments ou encore les illuminations festives.

Au-delà de l’aspect sécuritaire, les citoyens sont également de plus en plus attentifs aux impacts de l’éclairage sur la biodiversité nocturne. Les nuisances lumineuses générées par l’éclairage public entraînent une fragmentation des écosystèmes et doivent donc être limitées.

De nouveaux besoins émergent dans les territoires : vidéoprotection, bornes de recharges, capteurs de bruit ou de pollution de l’air, bornes Wi-Fi, gestion des places de stationnement. Les infrastructures d’EP pourront être le support de ces nouveaux équipements afin de mutualiser les réseaux.

Le programme Lum’ACTE vise à accompagner les collectivités dans une optique de favoriser la prise en compte de ces enjeux et d’accompagner le passage à l’acte.

Au vu du contexte présenté dans le domaine de l’éclairage public, il s’agit à la fois de structurer les collectivités qui portent déjà la compétence, tout en allant chercher celles, encore isolées, qui ne sont pas sensibilisées au sujet. Le but est également d’accompagner les innovations présentes dans la filière, aboutissant à un meilleur pilotage, une appropriation locale et une optimisation de la consommation énergétique.

 A propos du programme ACTEE

Porté par la FNCCR, le programme ACTEE accompagne les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine et la substitution des énergies fossiles par des systèmes énergétiques plus performants et moins carbonés. ACTEE ne finance pas directement les travaux, mais vise à favoriser le passage à l’acte des collectivités. Les fonds mobilisés par ACTEE ont été affectés à 3 missions principales :

* Financer des postes d’économes de flux. Au sein des collectivités, ils conseillent et planifient les actions de long terme, de la définition d’une stratégie de rénovation au suivi des travaux, en passant par le montage des dossiers de subvention.
* Financer des audits et des outils, selon une logique de mutualisation : achats de logiciels en commun, marchés groupés d’audits, de travaux, valorisation commune de CEE, installation de capteurs partagés, regroupement des demandes d’aides, etc.
* Fournir un ensemble d’outils au service des collectivités : simulateur, logiciels, cartographies, guides, formations, documents contractuels types et outils innovants.

La troisième période d’ACTEE, nommée ACTEE+, s’étendra pendant quatre ans d’avril 2023 à décembre 2026. Son budget a été porté à 220 millions d’euros faisant de ce programme le plus important jamais lancé par le ministère. ACTEE+ a pour ambition d’engager des actions de rénovation dans 30 000 communes, soit 85 % des communes en France..